



3-INFORMATIONS PERSONNELLES ET DROIT A L'IMAGE Mandat 2026/2027



Vous êtes inscrits au Conseil Municipal des Enfants (CME). Durant la session 2026/2027, vous allez être amenés à participer à plusieurs manifestations. Ces manifestations feront généralement l'objet de reportages photographiques et certaines de ces photos pourront être utilisées dans des pages du site internet de la commune, du bulletin municipal, ...

Concernant l'exploitation de ces images et conformément à la législation en vigueur, le recueil d'une autorisation expresse est la règle.

Si vous ne vous opposez pas à la prise et à la diffusion de photos, de vous-même ou de vos enfants, et ce dans le cadre exclusif des activités du CME, veuillez remplir le formulaire ci-dessous.

Je soussigné(e) : M/Mme (Père, mère, représentant légal)

Domicilié(e) à :

Autorise, dans le cadre exclusif des activités liées au CME pour la session 2026/2027 à effectuer des prises de vue de :

Mon fils, ma fille : (nom, prénom)

Et accepte que tout ou partie des images et enregistrements sonores soient incorporés gracieusement, en vue de leur exploitation (reproduction, exposition et représentation non commerciale), par la commune de Meysse sur les supports suivants : site Internet, bulletin municipal, expositions exceptionnelles, plaquettes de présentation, réseaux sociaux

NB : conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès aux images recueillies et pouvez demander l'arrêt de leur diffusion par demande effectuée auprès de la personne en charge du CME.

Fait à Le :

Signature :

« Lu et approuvé »